



N° 4495 DRHDP/SGP
Le Directeur

24 MAI 2023

Décision d'appel à Candidature pour occuper le poste de Chef de Service de la Recherche Scientifique et de l'Innovation de la division de l'Organisation de l'Enseignement Hospitalier, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation à la Direction Générale du Centre Hospitalo-Universitaire Mohammed VI de Marrakech

Le Directeur du Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech.

- Vu le Décret n° 2.03.535 du 27 Rabia II (28/06/2003) portant statut particulier du personnel des Centres Hospitaliers ;
- Vu le Circulaire n° 7/2013 du 29 Avril 2013 de Monsieur le Chef du Gouvernement relative à la nomination aux postes de responsabilité au sein des Etablissements Publics ;
- Vu la Décision du Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech relative à la nomination aux postes de responsabilité au CHU Mohammed VI de Marrakech ;
- Vu la décision du Ministre de la Santé fixant l'organisation administrative et hospitalière du CHU Mohammed VI de Marrakech.

DECIDE

Article Premier :

Le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech lance un appel à Candidature pour pourvoir au poste de Chef de **Service de la Recherche Scientifique et de l'Innovation** de la division de l'Organisation de l'Enseignement Hospitalier, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation à la Direction Générale du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech.

Article Deux :

Cet appel à candidature est ouvert aux candidats intéressés parmi le personnel du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech, remplissant les conditions suivantes :

- parmi les cadres appartenant au moins à un grade classé à l'échelle 10 ou un grade doté d'un classement indiciaire équivalent et ayant une ancienneté de 5 ans dans le grade.

 Le Directeur du Centre
Hospitalo-Universitaire
Mohammed VI
Pr. Lahcen BOUKHANNI



Article Trois :

- Le chef de **Service de la Recherche Scientifique et de l'Innovation** est chargé d'accomplir les missions et les tâches telles qu'elles sont définies dans **l'article 19** de l'organisation administrative et hospitalière du CHU Mohammed VI de Marrakech.

Article Quatre :

- Les candidats intéressés doivent déposer au Secrétariat général au plus tard le **23 JUN 2023** Sous pli fermé leurs dossiers de candidature composés des pièces suivantes :
 - Une demande manuscrite du candidat, motivée par l'avis du supérieur hiérarchique.
 - Un Curriculum Vitae comportant ses compétences et son parcours professionnel.
 - Un projet de travail et de méthodologie, proposé par le candidat illustrant sa stratégie de gestion et de développement pour le poste pour lequel il postule (**05 exemplaires**).

Article Cinq :

Une commission sera désignée par Monsieur le Directeur du Centre Hospitalo-universitaire Mohammed VI de Marrakech pour sélectionner les dossiers des candidats remplissant les conditions de candidature et l'entretien avec les candidats.

- A défaut de candidature ou de non sélection d'aucun candidat par la commission de la sélection susmentionnée, le Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech, lance un deuxième appel à candidature dans les mêmes modalités et conditions que le premier.
- A défaut de candidature, suite au deuxième appel à candidature ou de non sélection d'aucun candidat, le Directeur du CHU Mohammed VI de Marrakech peut procéder à la nomination du Chef de **Service de la Recherche Scientifique et de l'Innovation** parmi les responsables au sein de l'Etablissement ou de l'extérieur sans aucune procédure de publication ou de publicité. Toutefois, la soumission de l'intéressé à l'entretien de sélection devant la commission de sélection est obligatoire.

Article Six :

Cette décision est publiée sur le site du CHU Mohammed VI de Marrakech www.chumarrakech.ma, sur le site www.emploi-public.ma, sur l'Interface **AGIRH** et affichée au siège de la Direction Générale, et aux Etablissements Hospitaliers relevant du CHU Mohammed VI de Marrakech.


Le Directeur du Centre
Hospitalo-Universitaire
Mohammed VI
Pr. Lahcen BOUHFARAJ